



VESPA VELUTINA (VAR. NIGRITHORAX)

Nom commun : Frelon asiatique, Frelon à pattes jaunes

Catégorie : FAUNE

Famille : Vespidae

Milieu: Terrestre

Origine géographique : Est de l'Asie

Nom Anglais : Asian hornet, yellow-legged hornet

Auteur : Lepeletier, 1836 / du Buysson, 1905 (pour *V. velutina nigrithorax*)

Introduction en France : Métropole

MODALITÉS DE GESTION

L'UMS Patrinat coordonne un programme d'étude sur le Frelon asiatique. Un site internet dédié met à disposition de nombreuses informations sur les méthodes de gestion, la biologie de l'espèce ainsi qu'une plateforme de signalement d'observations : <http://frelonasiatique.mnhn.fr/>

En France, l'espèce ne fait pas l'objet de plan de lutte coordonné, cependant les mesures de surveillance, de prévention et de lutte sont définies par la note de service [DGAL/SDSPA/N2013-8082](#) et sont mises en places localement. Le piégeage des femelles fondatrices est à éviter. Il n'existe pas à l'heure actuelle de piège sélectif vis-à-vis du frelon asiatique, l'utilisation de pièges classiques est donc susceptible d'impacter fortement d'autres populations d'insectes ([Rome et Villemant, 2017](#)). De plus, compte tenu de la très nombreuse production de femelles fondatrices, l'utilisation de pièges ne ferait que faciliter la compétition entre individus. Des pièges peuvent être exceptionnellement utilisés en cas d'attaque sur un rucher pour diminuer la pression de prédation (pièges à sélection physique, appâtés avec du jus de vieille cire fermentée et posés de juin à l'automne).

La mise en place de « muselières de ruche » peut atténuer les effets négatifs du frelon asiatique sur les abeilles, en limitant le phénomène de paralysie de l'activité de vol (qui est le principal risque de mortalité des abeilles induit par le frelon). Non létale, la muselière est un simple dispositif grillagé qui permet de maintenir les frelons éloignés de l'entrée de la ruche ([Requier et al., 2019](#)).

La destruction des colonies doit se faire le plus tôt possible et jusqu'à mi-novembre, à la tombée de la nuit ou au levé du jour, par injection d'insecticide puis brûlage du nid (pour éviter d'intoxiquer les oiseaux qui viendraient consommer les cadavres) ([Rome et Villemant, 2017](#)).

Des études sont actuellement en cours pour perfectionner les techniques de régulation des populations.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Le Frelon asiatique aurait été introduit en France dans des poteries importées de Chine par un horticulteur du Lot-et-Garonne. Les premiers individus auraient été observés depuis 2004, et appartiendraient à la variété *nigrithorax*. L'espèce s'est très bien adaptée et s'est dispersée rapidement. En 2017, elle est observée sur quasiment tout le territoire français, et colonise les pays voisins (Nord de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie, sud de l'Allemagne, Belgique, Angleterre) ([Rome et Villemant, 2017](#)).

Prédateur d'insectes pour nourrir ses larves, le Frelon asiatique cause de lourdes pertes dans les colonies d'abeilles domestiques (*Apis mellifera*) dont il capture les butineuses à la sortie de la ruche. Il est également prédateur de nombreux autres insectes indigènes, principalement hyménoptères et diptères ([Muller et al., 2013](#)) mais les études sur son impact écologique dans sa zone d'introduction sont encore peu nombreuses.

Le Frelon asiatique n'est pas considéré comme plus agressif envers les humains que le Frelon d'Europe (*Vespa crabro*), et les attaques n'ont lieu que lorsque la colonie est dérangée, cependant les conséquences d'une attaque de frelons peuvent être graves en cas de piqûres multiples et de réaction allergique ([De Haro et al., 2010](#)). Les nids étant généralement placés très haut, ce type d'attaque reste rare et l'expansion du Frelon asiatique en France n'est pas corrélée avec une augmentation des piqûres de frelons.

Répartitions :

[En France et en Europe](#)

[Dans le monde](#)

Contributions : Quentin Rome (UMS PatriNat)

Date de rédaction : 29/05/2020, version 2

PRODUCT DESCRIPTION

L'UMS Patrinat coordonne un programme d'étude sur le Frelon asiatique. Un site internet dédié met à disposition de nombreuses informations sur les méthodes de gestion, la biologie de l'espèce ainsi qu'une plateforme de signalement d'observations : <http://frelonasiatique.mnhn.fr/Programme>
[Frelon asiatique](#)

[INPN](#)

[CIEI INPN](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[GB NNSSDe Haro, L., Labadie, M., et al. 2010. Medical consequences of the Asian black hornet \(*Vespa velutina*\) invasion in Southwestern France. Toxicon. 55\(2-3\) : 650-652.](#)

[Rome, Q., et Villemant, C. Le Frelon asiatique *Vespa velutina* - Inventaire national du Patrimoine naturel In : Muséum national d'Histoire naturelle. . Site Web.](#)

[Mullet, F., Rome, Q., Perrard, A., Villemant, C. 2013. Le Frelon asiatique en Europe, jusqu'où ira-t-il ? Insectes. 169: 3-6.](#)

[Villemant, C., Haxaire, J., Streito, J-C. 2006. La découverte du Frelon asiatique *Vespa velutina*, en France. Insectes. 143: 3-7.](#)

[Arca, M., Mougel, F., et al. 2015. Reconstructing the invasion and the demographic history of the yellow-legged hornet, *Vespa velutina*, in Europe. Biological Invasions. 17\(8\): 2357-2371.](#)

[Requier, F., Rome, Q., Villemant, C., Henry, M. \(2019\) A biodiversity-friendly method to mitigate the invasive Asian hornet's impact on European honey bees. *Journal of Pest Science*](#)

[GB Non-native Species Risk Assessments](#)

Espèce figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne ([règlement d'exécution 2016/1141](#)).

Espèce inscrite sur l'arrêté du [14 février 2018](#) relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Espèce classée dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français ([Arrêté du 26 décembre 2012](#))

OFB & UICN France. 2020. *Vespa velutina*. Base d'information sur les espèces exotiques envahissantes. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.

